

LES CAUSERIES DE L'IMAQ

DATE	LE 14 MARS 2018
LIEU :	HÔTEL DE L'INSTITUT DU TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ) 3535, rue St-Denis, 6 ^e étage, Montréal (Québec) H2X 3P1 (Métro Sherbrooke)

DÉJEUNER-CAUSERIE

TITRE : CNV EN MÉDIATION : ÊTRE À L'ÉCOUTE DE SOI POUR FACILITER L'ÉCOUTE DE L'AUTRE

CONFÉRENCIÈRES : **Mona Beauchemin** est médiatrice accréditée, formatrice et consultante en prévention et règlement des différends. Elle est présidente de Espace Arianos inc. Détentrice d'une maîtrise en droit de l'Institut de droit comparé de l'Université McGill, elle a été formée à la communication non violente et à la médiation, selon l'approche de Marshall B. Rosenberg (CNV), ainsi qu'à la médiation transformative. Elle détient un diplôme de deuxième cycle en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke. Elle possède plus de trente années d'expérience comme juriste. À la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié, elle a rendu des décisions et facilité le règlement des conflits. Elle est médiatrice et coach dans un organisme de justice alternative et intervient en entreprise.

Lucie Baillairgé est médiatrice accréditée, formatrice et consultante en prévention et règlement des différends. Elle est vice-présidente de Espace Arianos inc. Elle détient un diplôme de deuxième cycle en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke, une licence en droit de l'Université de Montréal et un certificat en santé et sécurité au travail de l'Université du Québec en Outaouais. Elle a suivi la formation en médiation et en communication non violente selon l'approche de Marshall B. Rosenberg (CNV), ainsi qu'en médiation transformative, en analyse transactionnelle et en gestion des conflits. Elle possède plus de 35 ans d'expérience à titre de juriste spécialiste en relations de travail et des droits de la personne. Elle a représenté tant la partie patronale que la partie syndicale et a été présidente de comité d'appel de la Commission de la fonction publique du Canada ainsi qu'enquêtrice et médiatrice dans des dossiers de discrimination et de harcèlement et elle intervient en entreprise. Pendant quatre ans, elle a été médiatrice dans un organisme de justice alternative.

SUJET : Dans toutes les approches de médiation, nous parlons de l'importance de l'impartialité du médiateur. Mais pourquoi est-ce si important? C'est pour susciter la confiance des parties et, selon les mots de George Kohlrieser¹, être une base solide pour celles-ci. Le travail du médiateur, particulièrement dans une médiation relationnelle, met celui-ci en contact avec une panoplie d'émotions, parfois intenses, celles des parties et les siennes propres. Cette rencontre se veut une exploration théorique et pratique des différents outils de la communication consciente, selon l'approche de Marshall Rosenberg², pour faciliter cette rencontre des émotions. Nous parlerons d'intention, d'attention, d'observation, de sentiments, de besoins et de demandes. Nous verrons comment la communication consciente peut servir, à toutes les étapes de la médiation : dans la préparation du médiateur, sa conduite de la médiation et sa pratique réflexive, pour l'aider à garder son impartialité et son ancrage; dans les interactions avec les parties (rencontres préparatoires, rencontres conjointes, caucus) pour aider celles-ci à se démêler, à reprendre leur pouvoir et à mieux maîtriser leur situation.

HORAIRE : **7 h 30 Conférence et petit-déjeuner** (arrivée et inscriptions à 7 h 15)
8 h 30 Période de questions et d'échanges (fin de l'activité 9 h - 9 h 30)

DÎNER-CAUSERIE

TITRE : CO-DÉVELOPPEMENT ET PRATIQUE RÉFLEXIVE : ALLIÉS DES MÉDIATEURS

CONFÉRENCIÈRE : **Valérie Ducas** est psychosociologue et médiatrice accréditée par l'IMAQ. Depuis quinze ans, elle accompagne les individus et les groupes en matière de prévention et de gestion des conflits en contexte organisationnel. Madame Ducas conjugue sa pratique privée à l'enseignement supérieur depuis 2010, en donnant un cours sur le développement des habiletés personnelles, relationnelles et de travail en équipe collaboratif à Polytechnique Montréal. Elle est aussi chargée de cours aux programmes de deuxième cycle en prévention et règlement des différends de la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, où elle accompagne et supervise les finissants-stagiaires dans le cadre des cours *Pratique de la médiation*, *Pratique réflexive* et *Pratiques professionnelles*. Valérie Ducas est membre de l'Association québécoise de codéveloppement professionnel.

(suite page 2)

¹ Kohlrieser, George, *Négociations sensibles. Les techniques de négociations de prises d'otages appliquées au management*, Village Mondial, 2007, 276 pages.

² Rosenberg, Marshall, *Les mots sont des fenêtres (ou des murs)*, Introduction à la communication non-violente, Éditions Jouvence, 1999 et 2005, 229 pages.

SUJET : Les médiateurs le savent et le vivent dans leur pratique: accompagner des personnes ou des groupes dans le dénouement de leurs conflits nécessite de mobiliser plusieurs compétences. Au-delà de ses connaissances, de ses habiletés, des attitudes qu'elle possède, peu importe son approche et malgré une longue expérience, toute personne appelée à mobiliser ces « savoirs » dans le cadre de ses activités professionnelles en prévention et règlement des différends rencontre des défis durant son parcours. Dans un contexte où les médiateurs font souvent cavalier seul, où la confidentialité est au cœur de leur travail, où il y a une volonté de se perfectionner et de partager avec leurs pairs, le Groupe de Co-Développement Professionnel apparaît comme un allié précieux pour répondre aux besoins de la communauté grandissante de médiateurs en matière de développement professionnel. Après avoir donné une conférence sur le sujet au Forum Mondial de Médiation en mai dernier, et en tant que facilitatrice de groupes de codéveloppement (notamment aux programmes de deuxième cycle en PRD de l'Université de Sherbrooke), Valérie Ducas, médiatrice accréditée, présente ici les avantages, le fonctionnement et le potentiel immense qu'offre le groupe de co-développement professionnel (méthode qui a largement fait ses preuves au Québec et à l'international) pour développer sa pratique réflexive et raffiner ses compétences.

HORAIRE : **12 h Conférence et dîner (arrivée et inscription à 11 h 45)**
13 h Période de questions et d'échanges (fin de l'activité à 13 h 30 – 14 h)

Vous avez le loisir de participer à une seule de ces activités et pourquoi pas les deux! Ainsi vous pourriez bénéficier d'une belle occasion de réseautage en demeurant sur place entre les deux activités.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom et titre	
Courriel	Téléphone

TARIFS ET MODES DE PAIEMENT

Inscription	Déjeuner-causerie avec Mona Beauchemin et Lucie Baillaigé	Dîner-causerie avec Valérie Ducas	Total
Membres IMAQ	<input type="checkbox"/> 50 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 65 \$ (taxes incluses)	\$
Non-membres IMAQ	<input type="checkbox"/> 60 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 75 \$ (taxes incluses)	\$
Étudiants	<input type="checkbox"/> 35 \$ (taxes incluses)	<input type="checkbox"/> 50 \$ (taxes incluses)	\$
<input type="checkbox"/> Rabais de 10 \$ sur le montant total pour l'inscription d'une même personne aux deux activités			\$
Montant total à payer			\$
<input type="checkbox"/> Paiement par chèque : Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, 1445, rue Stanley, bureau 1501, Montréal (Québec) H3A 3T1			
<input type="checkbox"/> Paiement par carte de crédit		<input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> Mastercard	
Numéro de la carte	Expiration (mm/aa)	Code de sécurité	Montant
Nom figurant sur la carte		Adresse complète de facturation	

Transmettre avant le 8 mars 2018 par courriel à lbolduc@imaq.org ou par télécopieur au 514-282-2214

LES FRAIS D'INSCRIPTION SONT PAYABLES À L'AVANCE. Veuillez noter que si nous n'avons pas reçu votre paiement le jour de l'événement, nous nous réservons le droit d'exiger un paiement (chèque, Visa ou Mastercard) lors de votre arrivée à l'événement. La date limite d'annulation est le **8 mars 2018**. Après cette date, toute annulation fera l'objet d'une facturation. Les remplacements sont permis en tout temps pourvu que la permanence de l'IMAQ en soit avisée au préalable. *TVQ : 1015607021 • TPS : 141180976 RT.*

Inscription préalable obligatoire. Tout changement sera communiqué aux gens inscrits seulement.

Reconnaissance des compétences : Barreau du Québec : Ces activités de formation font l'objet d'une demande de reconnaissance selon le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats. Autres ordres professionnels : Veuillez suivre les directives relatives à la reconnaissance des compétences déterminées par votre ordre professionnel.

Pour information : Lucie Bolduc Tél.: 514-282-3327 • 1 855-482-3327 • Fax : 514-282-2214 • lbolduc@imaq.org.